L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 25 AVRIL 1846.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
Journal quotidien, une année d'avance..... $12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance..... $ 5
L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis de retrait, une semaine avant l'expiration.
ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.
Les ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.
Les ANNONCES qui ne paraîtront pas la durée de l'intervalle seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.
Le privilége des souscripteurs AU JOURNAL est limité aux annonces qui ne seront pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

IL EST PAR LE PRÉSENT donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'ABEILLE, pour la publication pendant l'année prochaine entière 1846 de tous les avis devoignes dans l'acte du 9 mars 1843, en vertu de LA PLAINTE pour chaque cent mot, par chaque publication et dans chaque langue.
Nlle Orléans, 27 décembre 1845.
WM DE BUYS, Trésorier de l'Etat
ROBT. C. NICHOLAS, Sec. d'Etat

POUR LE BAYOU-SARA. FORT ADAMS, la Côtière des ports intermédiaires.—Le CLINTON, portant la malle des E. Unis, partira régulièrement et ponctuellement, demain dimanche, 26 du courant, à 10 heures du matin.
N. B. On reçoit du fret pour le dit bateau sur la Levée, entre les rues Bienville et Conti.
25 av — W H AVERY.

POUR MADISONVILLE.
VOYAGES TOUS LES SAMEDIS APRÈS MIDI.

Le vapeur UNIME, capitaine A. Cadet, partira du bac de Madisonville, samedi 25 courant, après l'arrivée des chars de 4 heures et demie, et sera de retour en ville dimanche pour le départ des chars de 9 heures et demie, partant de Madisonville ce jour à 3 heures et demie. Pour le passage, s'adresser à bord.
N. B.—LE UNIME continuera ces voyages pendant toute la saison.
17 av — Passage pour aller et retour, $1 — 25 cents.

POUR LES ATTAKAPAS.

Le beau bateau à vapeur NATHAN HALE, capt. Edmond Oakville, recoit actuellement son fret et partira pour ST. MARTINVILLE, le 25 courant, à 10 heures A. M. Il prendra du fret et des passagers pour St Martinville, Franklin, Nouvelle-Orléans, Pattersonville, Pecan Gaudine, Rose de Berwick et tous les lieux intermédiaires sur la Teche. Cherchez-y et le Bayou Boeuf. Pour les autres informations, s'adresser à
24 av — P. J. PAVY & Co.

POUR LES ATTAKAPAS.

Le vapeur WAVERLY, capitaine S. T. Smith, partira pour Saint Martinville, tous les jours à 10 heures A. M., pendant la durée de cette saison, pour Franklin, Nouvelle-Orléans et tous les lieux intermédiaires sur la Teche. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
DARBY & TREMOULET, agts.
25 av — CHARLES DERLANC

Le capitaine J. M. SCOTT avant terminé les soins de son vapeur BELLE CREOLE, se mettra en état de partir pour le Bayou Sara, et fera un voyage régulier entre ce dernier port et la Nouvelle-Orléans, partira de Bayou Sara tous les lundi soir et vendredi, entre minuit du matin.
Le Belle Creole fera un voyage régulier entre ces ports jusqu'à Décembre.
Le capitaine Scott, solicite respectueusement la préférence du public.
Le BELLE CREOLE part régulièrement demain, dimanche, 12 courant.
Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord.
9 av/d — HOLLAND & BELLOCQ.

POUR ST. MARTINVILLE.

AFFAIRES.—Le steamer RATCLIFFE, capitaine J. Labarthe, partira pour le port de St. Martinville, tous les mardi, 27 courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
28 av — 10 Cale.

POUR LES ATTAKAPAS.

Le steamer ATLANTIC, capitaine Wm. Brooks, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
21 av/d — L. H. GALE.

POUR LE BAYOU-SARA.

Le steamer PAMLICO, capitaine A. Dozier, a été achevé expressément pour ces voyages, et partira régulièrement pendant toute la saison, tous les mardi et samedi matin à 10 heures précises et touchera à tous les lieux intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
JAMES LARUE.
N. B.—Le PAMLICO fera un voyage régulier entre ces ports jusqu'à Décembre.

POUR BAYOU POMME ROUGE.

Le steamer FAME, capitaine A. Dozier, a été achevé expressément pour ces voyages, et partira régulièrement pendant toute la saison, tous les mardi et samedi matin à 10 heures précises et touchera à tous les lieux intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
L. H. GALE.
21 av — 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.

Le navire fin voilier JUDAH TOURO, capitaine Nickerson, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton, ou passage, s'adresser à
17 av — L. H. GALE.

POUR LIVERPOOL.—Le brick fin voilier MANCHESTER, capitaine Tyler, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à
13 av — L. H. GALE, 93 Commune.

DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE WM. A. CLARK,
Rue du Cirque No. 200, Nlle. Orléans.
2 fév—1an — L. A. GUILLEMAIN, Agent.

F. T. BOUENON, CHIRURGIEN DENTISTE, rue Conti, No. 95. Tient son cabinet ouvert de 8 du matin jusqu'à six heures du soir. 17 mars

WILLIAM DAVIDSON & Co., AGENTS DE COMMISSION ET COMMISSAIRES-EXPÉDITEURS, No. 61, rue du Canal, Nouvelle-Orléans. 10 nov

A LOUER—Livrable le 1er mai—La belle MAISON haute, située rue Bourgogne, entre Dumaine et Ste Philippe, présentement occupée par Thos. Barrett, Esq. Cette maison se compose de sept grandes pièces, trois cabinets et une galerie vitrée. Elle a un beau corridor avec porte-cochère, une cuisine en brique, citerne, cave, chambres à domestiques, écurie, &c., tous dans un parfait état. L'eau est conduite par les "water works".
S'adresser au No. 31, Vieilles Levées. 7 av—6p

PRUNES sèches en jarres de différentes grandeurs, en débarquement de la barque Rosalind, et à vendre par
15 avril — J. F. HOWARD & Co.

MARCHANDISES FRANÇAISES.

LES propriétaires viennent de recevoir par le navire Le Havre, Trois caisses de marchandises françaises, qu'ils offrent en vente à des prix très modérés. Cette cargaison consiste en articles de goût et nouveautés parisiennes, tels que chapeaux de soie, de castor et de feutre, habillements pour hommes et enfants, cravates, gants, parfumerie, &c., &c. Ces articles ont été choisis avec le plus grand soin par un membre de la maison, qui a passé quatre années manufacturé dernier.
Aussi l'honneur d'offrir ces articles français, et ose dire que de meilleurs à vendre ont jamais été offerts en ce marché.
7 mai — 1an

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 25 AVRIL 1846.

L'OREGON AU SENAT DES E.-UNIS

La discussion relative à l'Orégon s'est terminée au Sénat dans la séance du 16 courant ; ces résolutions présentées par M. CRITTENDEN ont été adoptées à une grande majorité, de préférence à celles qui avaient déjà obtenu la sanction de la Chambre. On se rappelle sans doute, et d'ailleurs on le verra par le texte même que nous publions dans le compte-rendu du Congrès, les résolutions de M. CRITTENDEN sont de la nature la plus pacifique : elles déclarent que la notice n'a d'autre but que de hâter un arrangement à l'amiable ; elles indiquent un vrai désir d'arriver à un compromis satisfaisant ; elles ménagent en un mot toutes les susceptibilités d'un adversaire ombrageux. Le vote par lequel elles ont été adoptées, est aussi du plus favorable augure : il ne saurait laisser le moindre doute sur la volonté formelle du Sénat. Sur 54 sénateurs qui se trouvaient présens, 40 se sont prononcés pour l'adoption et 14 seulement pour le rejet. Encore ce dernier chiffre ne se compose-t-il pas exclusivement de partisans du 54o 40'. On y remarque les noms de MM. EVANS, T. CLAYTON et WESTCOTT, qui ont combattu les résolutions par un motif tout différent de celui qui a guidé MM. ALLEN et CORWIN, qui ont déclaré à toute notification. Il ne reste donc plus en faveur du 54o 40', ou si l'on aime mieux, il ne reste plus dans le parti de la guerre que onze sénateurs. MM. Allen, Atchinson, Breese, Bright, Cass, Dickinson, Fairfield, Hannegan, Jenness, Semple et Sturgeon.

Si nous ajoutons, dit à ce propos le *National Intelligencer*, si nous ajoutons aux *quarante* et si nous enlevons aux *quatorze*, les *trois* sénateurs qui sont opposés à la notification sous quelque forme, nous trouvons le résultat suivant : sur 54 sénateurs présens, 43 ont formellement signifié leur opinion que la dispute relative à l'Oregon doit être réglée par compromis ; et sur les 11 qui restent, nous sommes convaincus que la majorité se prononcerait en faveur d'un compromis établi sur la base si souvent mentionnée, dans le cas où un traité à cet effet serait présenté au Sénat."

Les résolutions de M. Crittenden, ayant été substituées à celles de la Chambre, devront nécessairement revenir à cette dernière assemblée pour en obtenir le concours. La Chambre le donnera-t-elle ? Cela est encore fort problématique. Elle trouvera peut-être qu'elle était allée assez loin dans la voie de la conciliation, en adoptant des résolutions qui n'avaient point un caractère aggressif, qui mettait elle sera disposée à se montrer tout-à-fait pacifique ? La Chambre est un peu comme "les destins et les flots"; et un changement de demain pourrait bien ne pas être celle d'hier. Dans le cas où elle ne sanctionnerait point les résolutions Crittenden, nous renterrions tout à fait dans le provoire où nous nous trouvions depuis quelques mois ; nous serions comme par le passé travaillés par l'inquietude et soumis à des fluctuations qui nous feraient passer successivement de la paix à la guerre et de la guerre à la paix. Nous aurions toutefois gagné un point assez important ; on sait maintenant à n'en plus douter que le Sénat des Etats-Unis est formellement en faveur d'un compromis, en faveur de la paix ; et le Sénat, grace à la position qu'il occupe dans notre système gouvernemental, aura toujours la puissance nécessaire pour empêcher l'exécutif de se lancer dans des mesures qui entraineraient avec elles de désastreuses conséquences. C'est une grande garantie et un grave motif de sécurité.

M. CRITTENDEN ET M. ALLEN.—La discussion sur les résolutions de M. CRITTENDEN a été marquée par une fort vive escarmouche entre le sénateur du Kentucky et M. ALLEN, président du comité des affaires étrangères. Au moment où le Sénat venait de décider que les seules résolutions seraient acceptées comme substitut à celles de la Chambre, M. ALLEN se leva et fit courir elles une sotte fort vive : elles lui paraissaient honteuses pour le Sénat ; il s'étonnait d'ailleurs qu'on ne tint pas plus compte de l'opinion manifestée par les deux tiers de la Chambre. "Du reste, s'écriait enfin le Sénateur de l'Ohio, dussé-je rester seul de mon coté dans cette question, j'y mourrai plutôt que de voter pour une proposition qui me semble humilier le pays et trahir de la part du Sénat un manque de caractère et une certaine disposition à déclimer la responsabilité d'une action sur ce sujet."

M. ALLEN rappelé à l'ordre par M. Johnson lors de sa allusion à ce qu'avait fait la Chambre, vint à la charge grande allocution M. CRITTENDEN se levé pour lui répondre : et le discours de ce dernier est sans contredit l'une des plus vertes semonces qui aient jamais été adressées à un homme politique.

"De quel droit, a demandé M. Crittenden, de quel droit le sénateur de l'Ohio vient-il à chaque instant faire la leçon au Sénat? Qu'a donc mangé ce Cesar pour se permettre de prendre avec nous un ton aussi magistral ? Qu'est-il donné cette mission ? D'où vient-il ? Est-ce par ce qu'il est président du comité des affaires étrangères qu'il s'arroge une pareille autorité, qu'il veut à toute force nous dicter notre devoir ? Il prétend que le Sénat s'est humilié, qu'il a adopté de mesures bien, de tables, pourquoi ne dit-il pas tout de suite, d'abjectes et serviles résolutions. Il manque ainsi au respect qu'il doit au corps dont il a l'honneur de faire partie ; il manque aux convenances parlementaires, aux règles du Sénat en essayant de l'entraîner à la remorque de la Chambre..... Le Sénateur de l'Ohio nous convie sans cesse à l'unanimité. Qu'est-ce que cela signifie ! Un membre d'une infime minorité nous appelle à l'unanimité, c'est à dire qu'il entend que la majorité abandonne de plein mut son opinion pour adopter celle de la minorité. C'est là une singulière façon d'entendre l'unanimité. Mais pourquoi ne serait-ce point cette minorité qui viendrait se rallier à la majorité ? Cela serait un peu plus rationnel, et l'on n'a pas besoin de se rallier sous l'étendard du sénateur de l'Ohio pour faire preuve de bravoure et de patriotisme. Il veut rester seul, dit-il y rester seul, jusqu'au moment où le Congrès se ralliera autour de lui. Soit, ce sera un autre Achille dans sa tente ; qu'il y reste."

"M. le Président, a continué M. Crittenden, je n'aime point les luttes de ce genre ; mais encore un coup je ne suis pas d'humeur à supporter un langage aussi hautain et des airs aussi arrogans. Nous en avons eu assez déjà, nous avons été trop patients jusqu'au même coté. Le sénateur de l'Ohio cherche par la véhémence de ses gestes et le volume de sa voix à donner de l'effet à ses paroles ; et on verrait à l'entendre qu'il est le seul qui ait du courage pour se prononcer ouvertement. Mais ces airs de matamore, ces gestes exagérés, ces éclats de voix ne sont pas de mise dans le Sénat. Ils ne sont pas dignes de cette assemblée, et ne peuvent que nuire à celui qui s'en rend coupable."

M. ALLEN proposa de prendre d'abord la résolutions de la Chambre, et de les substituer aux siennes.—Accordé.

M. Johnson du Maryland propose d'amender les résolutions de M. Crittenden en insérant la mot "amicable" avant "règlement."

M. Allen propose de changer le préambule en y insérant un extrait du message, portant qui *est temps de maintenir nos droits légitimes.*

M. Pennybacker de la Virginie est en faveur d'une transaction mais il préfère des résolutionsde la Chambre à celles de M. Crittenden.

L'amendement de M. Allen est mis au voix et rejeté par 28 contre 22. Nous comment levoix se sont répartiez.

Oui.—MM. Allen, Ashley, Atchison, Atherton, Bagby, Benton, Breese, Bright, Carroon, Cass, Chalmers, Dickinson, Dix, Fairfield, Hannegan, Jennes, Miles, Semple, Sevier, Sturgeon, Turney, Westcott—22.

Non.—MM. Archer, Barrow, Berrin, Calhoun, Tho. Clayton, John M. Clayton, Corwin, Crittenden, Dave. Dayton, Evans, Green, Haywood, Houston, Huntington, Jarnagin, Johnson du Mayland, Johnson de la Louisiane, Lewis, McDuffi, Mangum, Miller, Morehead, Pearce, Pennybacker, Phelps, Rusk, Simmons, Speight, Upham, Wester, Woodbridge—28.

Les résolutions de M. Crittenden sont alors mises aux voix, et adoptées par un vote de 30 contre 24.

Ceci ne passait en comité général. Le Sénat s'étant formé en séance ordinaire.

M. Allen se lève et, emporté par la passion, attaque avec violence la conduite du Sénat en cette circonstance, l'accusant de chercher à s'affranchir de toute responsabilité pour l'imposer au Président. Les résolutions sont ensuite qualifiées par lui d'inutiles et peut au Président toute liberté d'action

M. Crittenden répond avec une convenance parfaite, mais avec une vigueur inouie, au applaudissemens spontanés ces galeries.

Les résolutions sont alors mises aux voix et adoptées par 40 contre 14, savoir :

OUI—MM. Archer, Ashley, Atherton Bagby, Barrow, Benton, Berrien, Calhoun, Cameron, Chalmers, John M. Clayton, Corwin, Crittenden, Davis, Dayton, Dix, Greene, Haywood, Houston Huntington, Jarnagen, Johnson du Maryland, Johnson de la Louisiane, Lewis, McDuffie, Mangum, Miller, Morehead, Pearce, Pennybacker, Phelps, Rusk, Sevier, Simmons, Speight, Turney, Upham, Webster, Woodbridge—40 non.

NON—MM. Allen, Atchison, Breese, Bright, Cass, Thomas Clayton, Dickinson, Evans, Fairfield, Hannegan, Jenness, Semple, Sturgeon, Westcott—14.

Il y avait deux sénateurs absens, MM Colquitt et Yulee.

Voici la traduction de ces résolutions :

"Attendu que par la nouvelle Convention conclue le 20 octobre 1818, entre les Etats-Unis et l'Angleterre pour dix ans et ensuite indéfiniment étendue par une Convention postérieure du 6 août 1827, il a été convenu que le pays qui peut être réclamé par chacune des parties sur la côte Nord-ouest de l'Amérique, l'Ouest des Montagnes Rocheuses, appelé communément territoire de l'Orégon, serait ouvert pendant dix ans par terre et par eau et de libre accès aux citoyens des deux parties contractantes, sans préjudice de leurs droits respectifs ; et attendu que le second article de cette dernière Convention porte que chacune des parties pourra abroger ladite Convention d'occupation commune en en donnant avis à l'autre douze mois à l'avance.

Attendu qu'il est, pendant désirable que les titres respectifs des Etats-Unis et de l'Angleterre soient définitivement réglés, et que ce territoire ne demeure, pas plus longtemps qu'il n'est absolument nécessaire, exposé aux dangereuses conséquences de la cohabitation de deux populations distinctes sous l'autorité de deux gouvernemens différens à la confusion et au conflit de jurisdictions nationales diverses afin de ne pas compromettre la paix et la bonne harmonie entre les pays.

C'est pourquoi, dans le but d'arriver à l'abrogation de ladite Convention du 6 août 1827, d'après le mode indiqué par son article 2, et afin que l'attention des deux gouvernemens puisse être plus efficacement et plus promptement portée sur les meilleures moyens à prendre pour l'ajustement à l'amiable de leurs différends relativement à ce territoire ;

Résolu, &c. Que le président des Etats-Unis soit, comme il est par ces présentes autorisé, à donner à ses discrétion, au gouvernement de la Grande Bretagne, la notice exigée par l'article 2, pour l'abrogation de la dite Convention du 6 août 1827.

CHAMBRE.—On continue la discussion du bill tendant à couvrir de la protection américaine les citoyens Américains de l'Orégon.

MEXIQUE.

Par la goélette *Ventura*, arrivée hier, nous avons reçu des journaux de Mexico jusqu'au 4.

La nouvelle la plus importante, c'est qu'on ne dit pas un mot de la prétendue déclaration de guerre, au qu'on prétendu blocus des ports mexicains.

On lit dans le *Courrier Français* :

Le bruit avait couru dans ce pays que M. le baron Gros devait venir occuper au Mexique le poste de ministre de France. Nous ignorons de source certaine que ce bruit est dénué de tout fondement.

Voici comment le *Monitor republicano* annonce la nomination de M. le général Almonte aux fonctions de ministre de la République à Londres :

"Le gouvernement a nommé M. Almonte, ministre plénipotentiaire à la Cour de Londres. Nous croyons que la république aurait parfaitement représentée par ce personnage; cependant, nous considérons que dans ce moment il ne devrait à Almonte ou elle aurait que faire tous les frais qu'exige une mission de cette nation en Europe. D'un autre coté, on devine dans cette nomination le désir de faire sortir M Almonte de la République en le frappant d'un exil honorable. Ce n'est pas la première fois qu'un gouvernement aurait employé ce moyen pour déporter quelques ennemis défenseurs des libertés publiques."

Le président Paredès a publié un manifeste à la nation, plus court que la plupart de ces documens, mais encore trop long pour le reproduire. En voici quelques fragmens :

La république mexicaine ayant été dépouillée de riche et immense territoire Texien, qui a toujours été sa propriété, en vertu d'actes directement émanés de l'autorité suprême de la république comme partie dernière ayant mis au jour l'intention qu'elle avait de s'approprier quelques uns de nos départemens de la frontière, la nation mexicaine a dû protester, a protesté, et protestera toujours qu'on ne nous prenne pas ce qui nous appartient, et ne reconnaîtra jamais l'acte américain sur le sol du Texas, qu'elle défendra sa propriété envahie, et que jamais, à tout jamais, elle ne permettra de nouvelles usurpations de la part des Etats-Unis d'Amérique.

Je n'ai point le droit de leur déclarer la guerre ; c'est à l'augeste Congrès de la nation, auquel j'ai l'honneur de parler, qu'appartiendra de prendre en considération toutes les conséquences du conflit dans lequel nous nous trouvons, conflit qui n'a en aucune manière été provoqué par ce peuple patient et magnanime. Mais, soumise pendant cette mauvaise, les Etats-Unis ont organisé quelques attaques contre nos départemens du littoral ou ceux limitrophes du Texas, il deviendra, dès lors nécessaires de repousser la force par la force, et, sur la première provocation par les mêmes armes, de faire retomber sur eux l'immense responsabilité de la perturbation du repos du monde. Je serai encore plus explicite, comme il est essentiel que je le sois aujourd'hui. Le Mexique n'a jamais commis ni ne commettra la monstrueuse agression contre le peuple des Etats-Unis d'Amérique; mais l'agression dont ce peuple se rendrait coupable serait reprouvée avec toute l'énergie de notre pouvoir, avec toute l'énergie de notre caractère, car la défense n'est pas autre chose que le droit de la conservation.

Un individu dont on ignore le nom, a été trouvé noyé dans le nouveau Bassin. Il avait un paletot, des pantalons de colonnade et une chemise en couleur.

—Simon Evans, accusé d'avoir volé une montre dans l'armoire de Mary E. Stewart, comparaissait hier devant le recorder Génois. Il a été envoyé devant la Cour Criminelle.

—Vicente Fortunate, accusé d'avoir frappé Mateo Barbiris sur la tête avec une rame ; et J. B. Mauconi, accusé d'assaut et batterie, ayaux plus amplement examinés devant le recorder Génois.

Antonio Salomon, accusé d'un crime contre nature a été envoyé par le recorder Génois devant la Cour Criminelle.

ECLIPSE DE SOLEIL.—Il y aura une éclipse de soleil aujourd'hui, visible aux Etats-Unis.—Commencement à 9 heures 4 minutes—éclipse totale à 10 heures 49 terminaison à 11 heures 57—durée de l'éclipse 2 heures 53.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE
24 avril.

SÉNAT.—Après divers travaux de pur intérêt privé le Sénat prend en considération le bill relatif au paiement des dépenses arrivées de la convention, qui est adopté après une assez longue discussion.

M. Adams présente un bill à l'effet d'émanciper Phil. E. K. Morgan.

M. Durant le combat parce que le pouvoir judiciaire est chargé par la loi de ces sortes d'affaires, et que c'est un abus que de venir à chaque instant occuper le temps de la Législature d'affaires particulières. C'est non seulement abuser mais très dispendieux. Cependant le bill est adopté.

On adopte le bill présenté par M. Couvillon, accordant des pensions à des vétérans de 1814—15.

Un bill relatif à l'établissement de divers districts d'élection dans la paroisse des Natchitoches est mis en discussion.

M. Durant le combat parce qu'il vaut mieux abandonner ce sujet aux autorités locales. M. Taylor, M. Porter et M. Mayo répondent qu'il n'y a encore aucune loi qui autorise les autorités locales à remplir cet objet. Le bill est adopté.

Le bill pour faire tenir un terme de la Cour Supérieure à Monroe dans la paroisse de Ouachita, est mis en discussion. Le comité judiciaire approuve le principe, mais laisse le choix du lieu au Sénat. La discussion du bill est ajournée sur motion de M. Farmer.

Le bill libérant l'ex-shérif de Terrebonne [F. H. Darcey] et ses cautions est adopté.

Il en est de même du bill établissant un district permanent d'élection dans la paroisse de Vermilion.

Un bill allouant une pension à Lepage, est lu et soulève quelque discussion. On le renvoie, c'est un bill de même nature que celui qui a passé ce matin ; motion est faite alors de reconsidérer le vote donné sur le bill de M. Couvillon ; mais il ne trouve que le bill est déjà dans les mains de la Chambre.

Renvoyé au comité des réclamations.

M. Soulé, au nom du comité judiciaire, fait un rapport favorable sur un bill établissant des districts électoraux dans la paroisse d'Attakapas, neuf une légère modification de phraséologie.

On présente une résolution tendant à redemander à la Chambre le bill accordant une pension à diverses personnes.

M. Couvillon demande le dépôt de cette résolution sur le bureau.

M. Hunter défend la résolution, M. Taylor combat dans la résolution. M. Hunter n'est opposé à ces pensions qu'à cause des principes. "Elle méritent que la remorque de la Chambre..... Le Sénateur de l'Ohio nous convie sans cesse à l'unanimité. Qu'est-ce que cela signifie ! Un membre d'une infime minorité nous appelle à l'unanimité, c'est à dire qu'il entend que la majorité abandonne de plein mut son opinion pour adopter celle de la minorité. C'est là une singulière façon d'entendre l'unanimité. Mais pourquoi ne serait-ce point cette minorité qui viendrait se rallier à la majorité ? Cela serait un peu plus rationnel, et l'on n'a pas besoin de se rallier sous l'étendard du sénateur de l'Ohio pour faire preuve de bravoure et de patriotisme. Il veut rester seul, dit-il y rester seul, jusqu'au moment où le Congrès se ralliera autour de lui. Soit, ce sera un autre Achille dans sa tente ; qu'il y reste."

"M. le Président, a continué M. Crittenden, je n'aime point les luttes de ce genre ; mais encore un coup je ne suis pas d'humeur à supporter un langage aussi hautain et des airs aussi arrogans. Nous en avons eu assez déjà, nous avons été trop patients jusqu'au même coté. Le sénateur de l'Ohio cherche par la véhémence de ses gestes et le volume de sa voix à donner de l'effet à ses paroles ; et on verrait à l'entendre qu'il est le seul qui ait du courage pour se prononcer ouvertement. Mais ces airs de matamore, ces gestes exagérés, ces éclats de voix ne sont pas de mise dans le Sénat. Ils ne sont pas dignes de cette assemblée, et ne peuvent que nuire à celui qui s'en rend coupable."

M. ALLEN proposa de prendre d'abord la résolutions de la Chambre, et de les substituer aux siennes.—Accordé.

M. Johnson du Maryland propose d'amender les résolutions de M. Crittenden en insérant la mot "amicable" avant "règlement."

M. Allen propose de changer le préambule en y insérant un extrait du message, portant qui *est temps de maintenir nos droits légitimes.*

M. Pennybacker de la Virginie est en faveur d'une transaction mais il préfère des résolutionsde la Chambre à celles de M. Crittenden.

L'amendement de M. Allen est mis au voix et rejeté par 28 contre 22. Nous comment levoix se sont répartiez.

Oui.—MM. Allen, Ashley, Atchison, Atherton, Bagby, Benton, Breese, Bright, Carroon, Cass, Chalmers, Dickinson, Dix, Fairfield, Hannegan, Jennes, Miles, Semple, Sevier, Sturgeon, Turney, Westcott—22.

Non.—MM. Archer, Barrow, Berrin, Calhoun, Tho. Clayton, John M. Clayton, Corwin, Crittenden, Dave. Dayton, Evans, Green, Haywood, Houston, Huntington, Jarnagin, Johnson du Mayland, Johnson de la Louisiane, Lewis, McDuffi, Mangum, Miller, Morehead, Pearce, Pennybacker, Phelps, Rusk, Simmons, Speight, Turney, Upham, Webster, Woodbridge—28.

Les résolutions de M. Crittenden sont alors mises aux voix, et adoptées par un vote de 30 contre 24.

Ceci ne passait en comité général. Le Sénat s'étant formé en séance ordinaire.

M. Allen se lève et, emporté par la passion, attaque avec violence la conduite du Sénat en cette circonstance, l'accusant de chercher à s'affranchir de toute responsabilité pour l'imposer au Président. Les résolutions sont ensuite qualifiées par lui d'inutiles et peut au Président toute liberté d'action

M. Crittenden répond avec une convenance parfaite, mais avec une vigueur inouie, au applaudissemens spontanés ces galeries.

Les résolutions sont alors mises aux voix et adoptées par 40 contre 14, savoir :

OUI—MM. Archer, Ashley, Atherton Bagby, Barrow, Benton, Berrien, Calhoun, Cameron, Chalmers, John M. Clayton, Corwin, Crittenden, Davis, Dayton, Dix, Greene, Haywood, Houston Huntington, Jarnagen, Johnson du Maryland, Johnson de la Louisiane, Lewis, McDuffie, Mangum, Miller, Morehead, Pearce, Pennybacker, Phelps, Rusk, Sevier, Simmons, Speight, Turney, Upham, Webster, Woodbridge—40 non.

NON—MM. Allen, Atchison, Breese, Bright, Cass, Thomas Clayton, Dickinson, Evans, Fairfield, Hannegan, Jennes, Semple, Sturgeon, Westcott—14.

Il y avait deux sénateurs absens, MM Colquitt et Yulee.

Voici la traduction de ces résolutions :

"Attendu que par la nouvelle Convention conclue le 20 octobre 1818, entre les Etats-Unis et l'Angleterre pour dix ans et ensuite indéfiniment étendue par une Convention postérieure du 6 août 1827, il a été convenu que le pays qui peut être réclamé par chacune des parties sur la côte Nord-ouest de l'Amérique, l'Ouest des Montagnes Rocheuses, appelé communément territoire de l'Orégon, serait ouvert pendant dix ans par terre et par eau et de libre accès aux citoyens des deux parties contractantes, sans préjudice de leurs droits respectifs ; et attendu que le second article de cette dernière Convention porte que chacune des parties pourra abroger ladite Convention d'occupation commune en en donnant avis à l'autre douze mois à l'avance.

Attendu qu'il est, pendant désirable que les titres respectifs des Etats-Unis et de l'Angleterre soient définitivement réglés, et que ce territoire ne demeure, pas plus longtemps qu'il n'est absolument nécessaire, exposé aux dangereuses conséquences de la cohabitation de deux populations distinctes sous l'autorité de deux gouvernemens différens à la confusion et au conflit de jurisdictions nationales diverses afin de ne pas compromettre la paix et la bonne harmonie entre les pays.

C'est pourquoi, dans le but d'arriver à l'abrogation de ladite Convention du 6 août 1827, d'après le mode indiqué par son article 2, et afin que l'attention des deux gouvernemens puisse être plus efficacement et plus promptement portée sur les meilleures moyens à prendre pour l'ajustement à l'amiable de leurs différends relativement à ce territoire ;

Résolu, &c. Que le président des Etats-Unis soit, comme il est par ces présentes autorisé, à donner à ses discrétion, au gouvernement de la Grande Bretagne, la notice exigée par l'article 2, pour l'abrogation de la dite Convention du 6 août 1827.

CHAMBRE.—On continue la discussion du bill tendant à couvrir de la protection américaine les citoyens Américains de l'Orégon.

MEXIQUE.

Par la goélette *Ventura*, arrivée hier, nous avons reçu des journaux de Mexico jusqu'au 4.

La nouvelle la plus importante, c'est qu'on ne dit pas un mot de la prétendue déclaration de guerre, au qu'on prétendu blocus des ports mexicains.

On lit dans le *Courrier Français* :

Le bruit avait couru dans ce pays que M. le baron Gros devait venir occuper au Mexique le poste de ministre de France. Nous ignorons de source certaine que ce bruit est dénué de tout fondement.

Voici comment le *Monitor republicano* annonce la nomination de M. le général Almonte aux fonctions de ministre de la République à Londres :

"Le gouvernement a nommé M. Almonte, ministre plénipotentiaire à la Cour de Londres. Nous croyons que la république aurait parfaitement représentée par ce personnage; cependant, nous considérons que dans ce moment il ne devrait à Almonte ou elle aurait que faire tous les frais qu'exige une mission de cette nation en Europe. D'un autre coté, on devine dans cette nomination le désir de faire sortir M Almonte de la République en le frappant d'un exil honorable. Ce n'est pas la première fois qu'un gouvernement aurait employé ce moyen pour déporter quelques ennemis défenseurs des libertés publiques."

Le président Paredès a publié un manifeste à la nation, plus court que la plupart de ces documens, mais encore trop long pour le reproduire. En voici quelques fragmens :

La république mexicaine ayant été dépouillée de riche et immense territoire Texien, qui a toujours été sa propriété, en vertu d'actes directement émanés de l'autorité suprême de la république comme partie dernière ayant mis au jour l'intention qu'elle avait de s'approprier quelques uns de nos départemens de la frontière, la nation mexicaine a dû protester, a protesté, et protestera toujours qu'on ne nous prenne pas ce qui nous appartient, et ne reconnaîtra jamais l'acte américain sur le sol du Texas, qu'elle défendra sa propriété envahie, et que jamais, à tout jamais, elle ne permettra de nouvelles usurpations de la part des Etats-Unis d'Amérique.

Je n'ai point le droit de leur déclarer la guerre ; c'est à l'augeste Congrès de la nation, auquel j'ai l'honneur de parler, qu'appartiendra de prendre en considération toutes les conséquences du conflit dans lequel nous nous trouvons, conflit qui n'a en aucune manière été provoqué par ce peuple patient et magnanime. Mais, soumise pendant cette mauvaise, les Etats-Unis ont organisé quelques attaques contre nos départemens du littoral ou ceux limitrophes du Texas, il deviendra, dès lors nécessaires de repousser la force par la force, et, sur la première provocation par les mêmes armes, de faire retomber sur eux l'immense responsabilité de la perturbation du repos du monde. Je serai encore plus explicite, comme il est essentiel que je le sois aujourd'hui. Le Mexique n'a jamais commis ni ne commettra la monstrueuse agression contre le peuple des Etats-Unis d'Amérique; mais l'agression dont ce peuple se rendrait coupable serait reprouvée avec toute l'énergie de notre pouvoir, avec toute l'énergie de notre caractère, car la défense n'est pas autre chose que le droit de la conservation.

Un individu dont on ignore le nom, a été trouvé noyé dans le nouveau Bassin. Il avait un paletot, des pantalons de colonnade et une chemise en couleur.

—Simon Evans, accusé d'avoir volé une montre dans l'armoire de Mary E. Stewart, comparaissait hier devant le recorder Génois. Il a été envoyé devant la Cour Criminelle.

—Vicente Fortunate, accusé d'avoir frappé Mateo Barbiris sur la tête avec une rame ; et J. B. Mauconi, accusé d'assaut et batterie, ayaux plus amplement examinés devant le recorder Génois.

Antonio Salomon, accusé d'un crime contre nature a été envoyé par le recorder Génois devant la Cour Criminelle.

ECLIPSE DE SOLEIL.—Il y aura une éclipse de soleil aujourd'hui, visible aux Etats-Unis.—Commencement à 9 heures 4 minutes—éclipse totale à 10 heures 49 terminaison à 11 heures 57—durée de l'éclipse 2 heures 53.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE
24 avril.

SÉNAT.—Après divers travaux de pur intérêt privé le Sénat prend en considération le bill relatif au paiement des dépenses arrivées de la convention, qui est adopté après une assez longue discussion.

M. Adams présente un bill à l'effet d'émanciper Phil. E. K. Morgan.

M. Durant le combat parce que le pouvoir judiciaire est chargé par la loi de ces sortes d'affaires, et que c'est un abus que de venir à chaque instant occuper le temps de la Législature d'affaires particulières. C'est non seulement abuser mais très dispendieux. Cependant le bill est adopté.

On adopte le bill présenté par M. Couvillon, accordant des pensions à des vétérans de 1814—15.

Un bill relatif à l'établissement de divers districts d'élection dans la paroisse des Natchitoches est mis en discussion.

M. Durant le combat parce qu'il vaut mieux abandonner ce sujet aux autorités locales. M. Taylor, M. Porter et M. Mayo répondent qu'il n'y a encore aucune loi qui autorise les autorités locales à remplir cet objet. Le bill est adopté.

Le bill pour faire tenir un terme de la Cour Supérieure à Monroe dans la paroisse de Ouachita, est mis en discussion. Le comité judiciaire approuve le principe, mais laisse le choix du lieu au Sénat. La discussion du bill est ajournée sur motion de M. Farmer.

Le bill libérant l'ex-shérif de Terrebonne [F.